

## **PARTIE 1 GÉNÉRALITÉS**

### **1.1 EXIGENCES GÉNÉRALES**

- .1 Les sections de la DIVISION 01 - EXIGENCES GÉNÉRALES, les CONDITIONS GÉNÉRALES, les CONDITIONS PARTICULIÈRES, les INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES et autres DOCUMENTS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE, doivent être lues conjointement et régissent la présente section.
- .2 Le présent devis doit être lu dans sa totalité par toutes les parties intéressées. Il se peut que chaque section contienne plus ou moins les travaux à faire de chaque corps de métier. L'Entrepreneur est le seul responsable de vérifier que les sous-traitants et fournisseurs comprennent la portée de leur travail.

### **1.2 CONTENU DE LA SECTION**

- .1 Fournir tous les matériaux, équipements, mains-d'œuvre et services requis, bien que non nécessairement mentionnés, pour l'exécution complète des ouvrages de la présente section de manière à ce que ceux-ci remplissent parfaitement les fins auxquelles ils sont destinés, notamment;
  - .1 Revêtements de sol souples.

### **1.3 RÉFÉRENCES**

- .1 Si aucune date ou édition spécifique d'une norme n'est mentionnée au devis, se conformer aux normes les plus récentes en vigueur au moment du dépôt de la soumission. Dans le cas où la norme concernée est incorporée par renvoi dans le CNB en vigueur, se conformer à cette dernière.
  - .1 ASTM D2047 - Méthode normalisée d'essai pour le coefficient de frottement statique tel que mesuré par la machine James.
  - .2 ASTM E648 - Standard Test Method for Critical Radiant Flux of Floor-Covering Systems Using a Radiant Heat Energy Source
  - .3 ASTM F710 – Standard Practice for Preparing Concrete Floors to Receive Resilient Flooring.
  - .4 ASTM F1514 - Standard Test Method for Measuring Heat Stability of Resilient Flooring by Color Change
  - .5 ASTM F1515 - Méthode normalisée d'essai pour mesurer la résistance à la lumière par décoloration.
  - .6 ASTM F1859 - Spécification normalisée pour rouleaux de caoutchouc sans endos
  - .7 ASTM F 1861 - Standard Specification for Resilient Wall base
  - .8 ASTM F1913 - Standard Specification for Vinyl Sheet Floor Covering Without Backing
  - .9 ASTM F2034 - Standard Specification for Sheet Linoleum Floor Covering
  - .10 ASTM F2170 – Standard Test Method for Determining Relative Humidity in Concrete Floor Slabs Using in situ Probes.
  - .11 ASTM F2195 - Standard Specification for Linoleum Floor Tile

- .12 ASTM G21 - Méthode normalisée d'essai pour la résistance à la moisissure.
- .2 National Fire Protection Association
  - .1 NFPA 253 - Standard Method of Test for Critical Radiant Flux of Floor Covering Systems Using a Radiant Heat Energy Source
- .3 Association Canadienne de Normalisation
  - .1 CAN/CGSB-25.20 - Apprêt pour planchers.
  - .2 CAN/CGSB-25.21 - Encaustique résistante aux détergents.

#### 1.4 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00 - Documents/Échantillons à soumettre.
- .2 Fiches techniques
  - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que la documentation du fabricant concernant les revêtements de sol souples. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
- .3 Échantillons
  - .1 Soumettre deux échantillons de 300mm x 300mm de chaque type de revêtement de plancher et deux échantillons de chaque type de plinthe de 300mm de longueur.
- .4 Plans de pose
  - .1 Pour chaque type de revêtement couvre-sol souple, soumettre un plan de pose indiquant le patron de pose, la position des tuiles et des joints et l'emplacement des coupes. Aucune installation ne sera permise avant l'approbation du plan de pose par le Consultant.
- .5 Soumettre les fiches signalétiques requises du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). Les fiches signalétiques du SIMDUT doivent être conformes aux exigences de Santé Canada.
- .6 Rapports des essais et rapports d'évaluation : soumettre les rapports des essais ayant été effectués en laboratoire, certifiant que les produits sont conformes aux prescriptions de la présente section.
- .7 Soumettre une copie des instructions du fabricant des produits et matériaux et indiquer, le cas échéant, toute précaution particulière relatives à la mise en œuvre.

#### 1.5 DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Soumettre les documents/éléments requis conformément à la section 01 78 00 - DOCUMENTS/ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX.
- .2 Fournir les fiches d'exploitation et d'entretien du revêtement de sol et les incorporer au manuel prescrit.
- .3 Matériaux/matériel de remplacement

- .1 Fournir l'équivalent de 5% de la quantité installée de revêtement de sol, de chaque couleur, motif et type nécessaires pour maintenir les ouvrages en bon état.
- .2 Les matériaux et le matériel supplémentaires fournis doivent provenir du même lot de production que ceux mis en œuvre.
- .3 Identifier chaque boîte de carreaux et chaque contenant d'adhésif.
- .4 Les entreposer à l'endroit indiqué par le Maître de l'ouvrage.

#### 1.6 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 61 00 - EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRODUITS et aux instructions écrites du fabricant.
- .2 Livraison et acceptation:
  - .1 Avant de faire livrer le revêtement de sol souple, s'assurer que les ouvrages en béton et en maçonnerie, les surfaces en plaques de plâtre, les surfaces peintes et les éléments de charpente sont complètement secs.
- .3 Entreposage et manutention
  - .1 Entreposer les matériaux dans un local complètement fermé, ventilé, propre et sec, pendant au moins 72 heures avant le début des travaux.
    - .1 Ouvrir l'emballage et laisser le revêtement de sol souple s'acclimater pendant 72 heures, conformément aux recommandations du fabricant.
    - .2 Laisser suffisamment d'espace entre les piles pour permettre une bonne circulation d'air.
    - .3 Répartir le revêtement de sol en petits lots dans les pièces où il sera mis en œuvre.

#### 1.7 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS

- .1 Gérer et éliminer les déchets de construction conformément à la section 01 74 19 – GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS.
- .2 Acheminer les produits d'étanchéité inutilisés vers un site agréé de collecte des matières dangereuses.

#### 1.8 GARANTIE

- .1 Fournir une garantie écrite, émise et signée au nom du Maître de l'ouvrage, conformément aux exigences des Conditions Générales stipulant que les travaux de la présente section sont garantis contre tout défaut de fabrication, de matériel et d'installation.
- .2 Garanties prolongées :
  - .1 Pour les travaux faisant l'objet de la présente section, la période de garantie de 12 mois est portée à deux (2) ans.
  - .2 Garantie du fabricant : Fournir une garantie de quinze (15) ans du fabricant contre tout défaut de fabrication du revêtement de sol.

## PARTIE 2 PRODUITS

### 2.1 GÉNÉRALITÉS

- .1 Les produits et fabricants cités ci-dessous le sont à titre de référence en termes de qualité du produit et caractéristiques requises. Sauf indication contraire spécifique, toute demande d'équivalent pour les produits indiqués sera considérée sous les conditions établies à la section 01 61 00 – EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT LES PRODUITS.
- .2 Sauf indications contraires, tous les produits et matériaux de nature semblables doivent provenir du même fabricant ou manufacturier.

### 2.2 REVÊTEMENT DE SOL SOUPLES EN FEUILLES

- .1 Revêtement **RS1**: Revêtement de sol en feuille de caoutchouc vulcanisé, composé 913, avec pigments de couleur, sans métaux lourds ni PVC, surface lisse, joints soudés, conforme à ASTM F1859 (feuille) ou F1344 (carreaux), Type 1
  - .1 Épaisseur : 3,0mm
  - .2 Inflammabilité (CAN/ULC S102.2) : Propagation de la flamme de 125 / Développement de la fumée 370.
  - .3 Dureté (ASTM D2240) : Shore A - 92
  - .4 Couleur: No 7034 Fireworks et 7032 Sleigh Ride
  - .5 Produit de référence: Revêtement en feuille Noraplan Environcare, de Nora by Interface, ou équivalent approuvé.

### 2.3 PLINTHES SOUPLES

- .1 Plinthe souple conforme à la norme CAN/CSA-A126.5, en caoutchouc massif, colorée dans la masse, partie inférieure à gorge, 3,2 mm d'épaisseur, en longueur continue x 100 mm ou 150mm de hauteur selon les indications aux dessins.
  - .1 Couleurs : Selon les indications aux dessins.

### 2.4 PRODUITS DE PRÉPARATION DES SURFACES

- .1 Le choix final des produits de ragréage et de nivellement des surfaces de béton devra être fait suite à l'inspection des surfaces et de la sévérité des ragréages à effectuer par le fabricant des revêtements de sol.
- .2 De façon générale, les produits de ragréage du béton seront à base de ciment Portland et de polymères.
- .3 Tous les produits de ragréage et de nivellement devront être parfaitement compatible avec les adhésifs des revêtements de sol.
  - .1 Le fabricant doit confirmer par écrit que le composé de ragréage est compatible avec le revêtement de sol.
- .4 Matériaux de ragréage et préparation des surfaces :

- .1 Composé de ragréage et nivellement du support: Composé cimentaire modifié aux polymères, a prise rapide, mélangé avec un additif latex à base acrylique, applicable à la truelle.
- .2 Produit de référence : Composé Plani-Patch de Mapei ou équivalent approuvé de Sika Canada ou de Solhydroc ou équivalent approuvé.
- .3 Apprêt : Selon les recommandations du fabricant.
- .5 Produit de nivellement liquide des planchers :
  - .1 Enduit aux résines acryliques, à base de ciment, spécialement conçu pour recharger et lisser les dalles-supports en béton. Les produits contenant du gypse ne sont pas acceptés.
  - .2 Le produit utilisé doit présenter au moins les caractéristiques ci-après.
    - .1 Résistance à la compression: 25 MPa.
    - .2 Résistance à la traction: 7 MPa.
    - .3 Résistance à la flexion: 7 MPa.
    - .4 Densité: 1.9.
  - .3 L'enduit doit pouvoir être appliqué en couches d'au plus 38 mm d'épaisseur, pouvoir être aminci en biseau et lissé à la truelle.
  - .4 La couche d'enduit doit être prête à recevoir la couche subséquente 48 heures après l'application.
  - .5 Produit de référence : Autonivellant cimentaire pleine surface NOVOPLAN 2 PLUS de Mapei ou équivalent approuvé.
  - .6 Apprêt : Selon les recommandations du fabricant.

## 2.5 ACCESSOIRES

- .1 Adhésif pour revêtement de sol : Adhésif tel que recommandé par le fabricant du revêtement de sol, et compatibles avec les subjectiles.
- .2 Adhésif pour les plinthes : Adhésif tel que recommandé par le fabricant du revêtement de sol, et compatibles avec les subjectiles.
- .3 Moulures de transition : Profilé de finition et protection des rebords, en caoutchouc ou en vinyle, couleur coordonnée au revêtement de sol.

## PARTIE 3 EXÉCUTION

### 3.1 INSTRUCTION DU FABRICANT

- .1 Conformité : se conformer aux exigences, recommandations et spécifications écrites du fabricant, y compris aux bulletins techniques et aux instructions d'installation précisées dans les catalogues de produits et sur les cartons d'emballage, ainsi qu'aux indications des fiches techniques.

### 3.2 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions: avant de procéder à l'installation des revêtements de sol souples, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
- .2 À l'aide des méthodes recommandées par le fabricant du revêtement de sol, s'assurer que le taux d'humidité et d'alcalinité du support se situe à l'intérieur des limites recommandées par le fabricant du revêtement de sol.
- .3 Suivre les fiches techniques des fabricants concernant la préparation des supports, les méthodes à suivre, les apprêts, le traitement des surfaces humides ou alcalines.
- .4 La préparation des surfaces doit être en tous points conforme aux exigences des fabricants des couvre-sol souples, le tout en vue d'obtenir les garanties exigées.
- .5 Surfaces existantes:
  - .1 Suite à l'enlèvement/démolition de tous les finis de plancher (tapis, revêtements souples, céramique), inspecter l'état de la dalle de béton pour déterminer les travaux convenables à être effectués. Utiliser des méthodes d'enlèvement mécaniques (e.g. grenailage, meulage au diamant) pour débarrasser complètement les surfaces de toute trace des anciens revêtements de plancher et de leur adhésif. Pour les agents d'encollage, préparer la surface pour obtenir un profil de surface CSP-3.
  - .2 Passer l'aspirateur sur les tapis-moquettes avant de les enlever.

### 3.3 CONDITIONS DE MISE EN OEUVRE

- .1 Les conditions de mise en œuvre doivent rencontrer les exigences du fabricant des revêtements de plancher en plus des exigences ci-dessous.
  - .1 Assurer une ventilation continue durant et après les travaux. Assurer également une ventilation continue pendant une période de sept (7) jours après l'achèvement des travaux.
  - .2 Maintenir la température ambiante à 18°C au moins et à 21°C au plus, pendant 72 heures avant la pose et 48 heures au moins après l'achèvement des travaux. Le taux d'humidité relative ne doit pas dépasser 40% pendant la même période.
  - .3 Maintenir la température à l'intérieur de la pièce à 10°C au moins jusqu'au moment de la réception définitive du bâtiment.
  - .4 À l'aide des méthodes recommandées par le fabricant du revêtement de sol, s'assurer que le taux d'humidité et d'alcalinité du support se situe à l'intérieur des limites recommandées par le fabricant du revêtement de sol.
  - .5 Suivre les fiches techniques des fabricants concernant la préparation des supports, les méthodes à suivre, les apprêts, le traitement des surfaces humides ou alcalines.
  - .6 Maintenir la température et le degré d'humidité près des valeurs prévues durant l'occupation des locaux et pendant cinq (5) jours avant la livraison, et, en hiver, jusqu'à ce que les travaux de ponçage et de finition soient terminés.

### 3.4 PRÉPARATION DES SURFACES

- .1 Recouvrir les surfaces contiguës, les accessoires fixes et l'équipement d'une toile de protection ou autre moyen adéquat, afin de prévenir les dommages imputables à la projection, au déversement ou tout autre dommage susceptible de subvenir pendant les travaux.
- .2 Protéger les ouvrages adjacents contre les dommages pouvant être causés par la dispersion des produits mis en œuvre.

### 3.5 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 S'assurer que les surfaces de support du revêtement de sol sont conformes aux recommandations du fabricant et selon la norme ASTM F710.
- .2 La surface de béton doit être sèche, propre et solide. Éliminer toute trace de poussières, laitance, graisse, huile, saletés, agents de mûrissement ou d'imprégnation, cire, substances étrangères, enduits et matériaux désagrégés de la surface, par un moyen mécanique approprié recommandé par le fabricant.
- .3 Les dalles de béton devront avoir murie au minimum 28 jours.
- .4 La surface des planchers en béton doit être profilée mécaniquement (grenailleuse) afin d'obtenir une texture conforme à CSP 2-3 de l'I.C.R.I. Enlever les agents de durcissement, la laitance du béton et tous autre matériau nuisant à l'adhérence (peinture, graisse, colle, saleté)
- .5 La totalité des surfaces de plancher devra être préparées pour recevoir les revêtements de sols indiqués aux documents. Les surfaces devront être préparées conformément aux recommandations écrites du fabricant des revêtements de sols.
- .6 Les travaux de préparation du support inclus :
  - .1 Le nivellement des inégalités de surface du subjectile; l'obturation des dépressions, des fissures, des joints, des trous et autres défauts à obturer.
  - .2 L'application du composé de ragréage cimentaire sur l'ensemble des surfaces afin d'obtenir une planéité des subjectiles qui respecte les tolérances exigées par le fabricant du revêtement de sol souple.
  - .3 Appliquer le matériau de remplissage à la truelle sur toute la surface du support, en deux couches, afin d'obtenir une surface unie, dure et plane. Interdire toute circulation jusqu'à ce que le matériau de remplissage ait durci et séché.
- .7 Une fois les surfaces ragréées, s'assurer qu'elles sont sèches et absolument propres, le tout selon les méthodes d'essai recommandées par le fabricant du revêtement.
- .8 Passer l'aspirateur sur toutes les surfaces à recouvrir de couvre-sol souple.

### 3.6 POSE DU REVÊTEMENT DE SOL

- .1 Poser les revêtements selon les patrons de poses indiqués aux dessins.
- .2 Tracer les lignes au sol conformément au plan de pose approuvé.

- .3 Appliquer uniformément l'adhésif à l'aide de la truelle recommandée. Éviter d'étendre de l'adhésif sur une trop grande surface afin que la prise initiale n'ait pas lieu avant la pose du revêtement de sol.
- .4 Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et immédiatement après la pose, passer un cylindre d'au moins 45 kg sur le revêtement de sol pour assurer une parfaite adhérence.
- .5 Découper le revêtement de sol autour des objets fixes.
- .6 Poser des bandes décoratives et les repères aux endroits indiqués. Réaliser des joints serrés.
- .7 Poser une pièce de revêtement de sol sur le plateau des trappes de visite des planchers. Respecter le motif du revêtement.
- .8 Prolonger le revêtement de sol sur les surfaces destinées à recevoir le mobilier encastré.
- .9 Prolonger le revêtement de sol sur les surfaces destinées à recevoir des cloisons amovibles; bien respecter le motif.
- .10 Aux baies de porte, interrompre le revêtement de sol sous l'axe transversal de la porte lorsque le fini ou la couleur du revêtement de sol est différent dans les pièces contiguës.
- .11 Poser des bordures métalliques ou des profilés souples, selon les indications, aux endroits où les rives du revêtement de sol sont apparentes ou ne sont pas protégées, de même qu'à la rencontre des revêtements de sol adjacents et aux autres endroits indiqués.
- .12 Remplir sous le couvre-sol afin de niveler le dessus avec les autres matériaux adjacents de façon à obtenir une pente inférieure à 1%.
- .13 Soudure des joints
  - .1 Souder à la chaleur les joints des feuilles selon les instructions écrites du fabricant.
  - .2 Vingt-quatre (24) heures après la pose des revêtements en feuille, souder les joints entre les laizes à l'aide de cordons de soudure de couleur appariée à celle du revêtement et approuvée par le Professionnel, le tout selon les instructions écrites des fabricants des revêtements spécifiés.
  - .3 Les joints soudés doivent être absolument propres, unis et imperceptibles.

### 3.7

#### POSE DES PLINTHES

- .1 Poser les plinthes de façon qu'il y ait le moins de joints possible.
- .2 Nettoyer le support et l'apprêter avec une couche d'adhésif.
- .3 Appliquer de l'adhésif au dos de la plinthe.
- .4 Assujettir fermement les plinthes au mur et au plancher à l'aide d'un cylindre manuel de 3 kg.
- .5 Poser les plinthes d'alignement et de niveau, l'écart maximal admissible étant de 1:1000.
- .6 Découper les plinthes et les ajuster aux bâtis de porte et aux autres obstacles. Aux endroits où les bâtis de porte sont encastrés, poser des pièces d'extrémité prémoulées.



- .7 Dans les angles rentrants, faire des joints à recouvrement. Utiliser des sections droites prémoulées pour former les angles saillants qui ne sont pas d'équerre.

**3.8 FINITION**

- .1 Effectuer la finition des revêtements de sol selon les recommandations du fabricant.
- .2 Nettoyer en profondeur les revêtements à l'aide d'un aspirateur. Essuyer ensuite à l'aide d'un linge humide et d'un détergent recommandé par le fabricant.

**3.9 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 74 00 - NETTOYAGE.
  - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
  - .2 Évacuer hors du site à tous les jours tous les matériaux et rebuts de démolition.
- .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 74 00 - NETTOYAGE.

**3.10 PROTECTION DES SURFACES FINIES**

- .1 Protéger le revêtement de sol des planchers nouvellement revêtus jusqu'au moment de l'inspection finale de l'ouvrage.
- .2 Interdire toute circulation sur les planchers revêtus pendant les 48 heures qui suivent la pose du revêtement de sol.

**FIN DE LA SECTION**